

La décision a suscité immédiatement de vives réactions. Le second braqueur présumé du casino d'Uriage-les-Bains (Isère) a été libéré et placé jeudi sous contrôle judiciaire après sa mise en examen par un juge d'instruction. Une annonce qui a provoqué la colère des policiers et du parquet qui a immédiatement fait appel.

Nicolas Sarkozy a jugé vendredi cette décision "*difficilement compréhensible*" lors d'un déplacement en Côte-d'Or. "*Je pense aux policiers qui se sont donné tant de mal pour retrouver ce délinquant, c'est bien difficilement compréhensible qu'on le remette en liberté dans ces conditions*", a déclaré le président à la presse à l'issue d'une table-ronde sur l'industrie à l'usine Valinox Nucléaire de Montbard. "*Le ministre de l'Intérieur a dit ce qu'il convenait de dire en la matière*", a-t-il ajouté sans autre détail. Brice Hortefeux avait en effet été le premier à réagir avec vigueur en exprimant dans un communiqué sa "*très vive indignation*".

### **"Des termes absolument inacceptables"**

Les enquêteurs soupçonnent Monsif Ghabbour, 25 ans, d'avoir braqué le casino d'Uriage dans la nuit du 15 au 16 juillet aux côtés de Karim Boudouda, qui avait trouvé la mort lors d'un échange de tirs avec la police après une course-poursuite. La mort de Boudouda, dont le complice avait pris la fuite, avait provoqué trois nuits de grandes violences urbaines dans le quartier de la Villeneuve, où Boudouda a passé son enfance. Lors de ces incidents, les policiers avaient essuyé des tirs à balles réelles.

Jeudi après-midi, Monsif Ghabbour, déjà condamné à sept reprises, a été mis en examen par un juge pour "*vol à main armée*" et "*tentative d'homicides volontaires*", dans le cadre d'une information judiciaire sur le braquage suivi de tirs des malfaiteurs contre les policiers. Il avait été interpellé mardi à Voreppe (Isère), à une quinzaine de kilomètres de Grenoble, un mois et demi après le braquage. La décision de libérer Ghabbour a été prise dans la soirée par le juge des libertés et de la détention qui est allé à l'encontre des réquisitions du parquet, lequel avait requis son placement en détention provisoire, a-t-on précisé de source judiciaire. Par ailleurs, les motivations du juge des libertés sont inconnues, ce dernier n'ayant pas été obligé de motiver sa décision, la liberté en droit "*étant le principe*" et le placement en détention "*l'exception*".

### **"Les policiers sont écoeurés"**

Le parquet a immédiatement fait appel, sur instruction du ministre de la Justice, Michèle Alliot-Marie ; la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Grenoble l'examinera jeudi prochain. Dans une déclaration, le procureur général de Grenoble, Martine Valdès-Boulouque, a jugé la décision de remise en liberté "*absolument inacceptable compte tenu des charges très graves qui pèsent*" contre M. Ghabbour. Synergie (second syndicat d'officiers de police) a dénoncé cette libération comme un "*acte de forfaiture*". "*Les policiers sont écoeurés*", a déclaré Patrice Ribeiro, secrétaire général du syndicat. Des commentaires qui ont indigné l'Union syndicale des magistrats, laquelle a appelé vendredi la garde des Sceaux à réagir en dénonçant "*l'utilisation de termes absolument inacceptables*" et en soulignant : "*Ce n'est ni aux enquêteurs ni au préfet de dire qui est coupable et d'incarcérer. Le fonctionnement d'un régime démocratique comme la France c'est que la police fait des enquêtes, soumet le résultat des enquêtes à la justice et des magistrats indépendants, coupés de la pression politique, prennent des décisions*". L'USM ajoute qu'elle "*réfléchit à d'éventuelles plaintes*".